

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26
mairie.verrens@orange.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (14) : ACEVEDO Nicolas, BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PAGE Sébastien, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Absents (01) : CLAUDON Baptiste qui a donné pouvoir à PACHE Frédéric

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 8 JUIN 2020

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 juin 2020.

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Mr le Maire précise que le Décret du 29 juin 2020 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs.

Pour la Commune, il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après le vote, les résultats sont les suivants :

TITULAIRES

Mr RAUCAZ Christian
Mr PACHE Frédéric
Mme TORNIER Anaïs

SUPPLEANTS

Mr SOTO Pierre
Mr CLAUDON Baptiste
Mr BERTHET Stéphane

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Suite aux Elections Municipales, la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée. Elle est composée du Maire qui en est le Président et de 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil Municipal doit proposer 24 personnes susceptibles de faire partie de cette Commission. La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **PROPOSE** une liste de 24 personnes pouvant être potentiellement commissaires.

VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Après présentation de l'ensemble des Associations qui existent sur la Commune et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** d'uniformiser les subventions allouées en octroyant la même somme à toutes les Associations de la Commune (sauf pour le Sou des Ecoles qui continuent de percevoir 40€/élève).

Il est précisé que 3 associations extérieures à la Commune sont subventionnées = Harmonie de Gilly/Isère (pour leur prestation à chaque cérémonie commémorative), Covoiturage de Grésy/Isère, Régul'Matous.

Il est rappelé que chaque association a reçu la somme de 80€ relative aux dons effectués suite à l'atelier « masques-tissu ».

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Etant donné la mise à disposition du niveau 0 de la Maison des Associations à la CA ARLYSERE pour le Centre de Loisirs et l'accueil périscolaire, cette salle ne peut plus être proposée à la location.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **FIXE** les tarifs de location pour le niveau +1 de la Maison des Associations (uniquement le week-end et pour les habitants de Verrens-Arvey) et pour la Salle Associative.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **DESIGNE** Mme GARDET Anne-Marie en tant que délégué « élu » et Mme GONNET Rachel en tant que délégué « agent ».

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE SAVOIE

L'Association forestière de Savoie œuvre pour une gestion et un entretien durable de nos forêts. Elle forme, informe et défend l'intérêt des élus dans leur rôle de propriétaire forestier et d'aménageur du territoire. Elle a pour vocation de représenter, conseiller et accompagner les élus sur l'ensemble des questions liées à la forêt, sa gestion et aux activités annexes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à l'Association forestière afin de concourir à la gestion durable des forêts.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ Recensement de la population. Il aura lieu aux mois de janvier et février 2021.
- ▶ Changement véhicule communal. Une recherche est actuellement en cours.
- ▶ Un acquéreur serait intéressé pour acheter le corbillard à cheval.
- ▶ Ouverture du Secrétariat de Mairie perturbée durant les congés estivaux du 3 au 23 août.
- ▶ Le Conseil Municipal est informé d'affaires et de courriers divers.

~~~~~  
LA SEANCE EST LEVEE A 20H30

